

Sandweiler, le 18 septembre 2020

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu **au centre culturel** à Sandweiler, le **jeudi 24 septembre 2020 à 14h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Convention de natation pour l'année scolaire 2020/2021
3. Règlement-taxe pour la fixation de l'indemnité horaire du titulaire des cours de natation
4. Règlement-taxe pour la fixation de l'indemnité horaire du titulaire des cours de type « Fit for Fun »
5. Convention 2020 Office social « leweschte Syrdall »
6. Modification de l'article 18 du contrat de bail type pour les terrains de la Z.I. Rolach / Z.I. Schaedhaff
7. Dons et subsides aux associations locales et non locales 2019 et 2020
8. Acte de cession gratuite n°2020/1390
9. Deux règlements de circulation d'urgence temporaire
10. Modification du règlement concernant l'octroi d'une subvention communale pour des installations d'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables
11. Abrogation du règlement de 2001 relatif à la subvention aux particuliers pour l'installation de capteurs d'énergie solaire
12. Sécuriser le croisement extrêmement dangereux à la hauteur du « Schaedhaff », Sandweiler au moyen de systèmes routiers plus sûrs et plus fluides pour le trafic, en général. Instaurer définitivement le système à feu tricolore pour rendre le croisement plus sécurisé à la hauteur du « Schaedhaff », Sandweiler. Discussion et vote pour intervenir auprès de l'Administration des Ponts & Chaussées.
13. Questions des conseillers et du public

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

